

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 136 (2015)
Heft: 5

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MAI 2015

L'assemblée des délégués du 21 mars dernier a élu au comité Madame Mélanie Grandjean; cette dernière va reprendre le dicastère Conseils aux débutants. En raison du délai de rédaction très court – 10 jours après son élection – le comité ne pouvait pas s'attendre à ce qu'elle puisse déjà livrer sa contribution. C'est la raison pour laquelle vous trouverez ci-dessous une reprise de Conseils aux débutants publiés dans le passé... mais qui garde toute son actualité.

Merci de votre compréhension.

Le comité

Pour vous et moi, chaque mois est le mois des abeilles. Mai, cependant, est incontestablement **LE** mois des abeilles; c'est un véritable festival pour l'observateur. Et comme cette année, les reines seront couronnées de bleu, on est presque tenté de crier, à l'instar des fans du ballon rond: allez les bleus!

Blague à part, débutant ou pas, le mois de mai est un mois où vous allez être sur la brèche.



En premier lieu, il s'agira de s'assurer qu'il y a suffisamment de place pour que la colonie puisse atteindre son plein développement. En principe et selon l'altitude et les conditions climatiques, vous aurez probablement déjà installé une première hausse en avril. Si 75 à 80% des rayons sont operculés, vous



pouvez songer à poser une seconde hausse. Lorsqu'elles en éprouveront le besoin, vos abeilles viendront y mettre leurs précieuses réserves. Certains auteurs préconisent de mettre la seconde hausse directement sur le corps et la hausse quasiment pleine par-dessus. C'est vrai que les abeilles auront moins de chemin à parcourir. Mais le miel engrangé dans la hausse supérieure pourrait n'être pas aussi bien tempéré;

cela peut jouer un rôle suivant le type de miel déjà récolté. Je pense en priorité au miel de colza. Dans ce cas – et si le taux d'humidité est déjà correct – une alternative est l'extraction pure et simple.



L'autre de nos préoccupations est l'essaimage. Mai est le mois des essaims. Certains s'en réjouissent car il est une source peu coûteuse pour augmenter son nombre de colonies. D'autres redoutent l'essaimage, souvent cause de tracas et de craintes pour le voisinage et frein dans le développement de la production tant d'abeilles que de miel. La littérature abonde d'ouvrages traitant le sujet.

En résumé, les principales causes sont:

- un manque de place tant pour le couvain et le pollen que le miel,
- de nombreuses naissances coïncidant avec une très forte récolte (colza),



- des butineuses retenues dans la ruche par une trop longue période de mauvais temps,
- une reine trop âgée, etc.

Ces causes conditionnent nos réponses. Encore une fois, il est essentiel, dès mars déjà, de surveiller le développement des colonies et de donner progressivement l'espace nécessaire. Une règle du pouce dit que l'éclosion d'un rayon de couvain donnera de quoi couvrir trois rayons!

Veillez aussi au renouvellement régulier de vos reines. Une colonie qui possède une jeune reine aura peu





tendance à essaimer pour cette seule raison. Des études ont montré qu'une reine de l'année n'aura tendance à essaimer que dans 2 à 3% des cas; pour une reine d'un an, ce taux passe déjà à 20% et grimpe à 50% pour une reine de deux ans. Moralité... vous tirez vos conclusions.

Pour le renouvellement de vos reines, deux grandes voies s'offrent à vous. Soit vous vous approvisionnez chez un moniteur-éleveur. Soit vous vous lancez dans un cours d'élevage de manière à monter ensuite vous-même vos ruchettes dans une station de fécondation. C'est une voie très intéressante qui vous ouvre un nouveau monde en soi. Et quelle satisfaction d'avoir en ruche ses propres reines.

Une autre mesure pour lutter contre l'essaimage est de procéder à une division des ruches trop fortes et susceptibles d'essaimer. Ou encore d'enlever un cadre de couvain naissant dans une colonie forte pour renforcer une plus faible. Mais ATTENTION, veillez à ne pas transférer la reine avec le cadre!

D'une manière générale, une colonie cherchera toujours à retrouver son équilibre avant d'essaimer.

Autres conseils pour ce mois: n'oubliez pas de faire un comptage régulier de la chute naturelle de varroa destructor. La norme veut qu'à fin mai, il ne devrait en aucun cas tomber plus de 3 de ces sales bestioles par jour. Au-delà, en effet, vos colonies risquent de ne pas tenir jusqu'au traitement post-récolte de l'été. Dans le même ordre d'idée, la fausse-teigne



commence à faire de vrais ravages dès le mois de mai. Et ceci tant dans les colonies les plus faibles que dans vos cadres de réserve. Soyez donc vigilants.

Si vous disposez encore de temps, il serait opportun de s'occuper de la récolte à venir, de la propreté du matériel, de l'étiquetage, etc. Et dans tous les cas: observez la législation en vigueur.

Un dernier mot pour la route: tenez à jour régulièrement et scrupuleusement votre auto-contrôle ou journal de bord. C'est indispensable dans votre propre intérêt comme dans celui du respect de la loi fédérale sur les denrées alimentaires.